



[css.ch/mdi](https://css.ch/mdi)

Assurance pour décès ou  
invalidité par maladie

Pour une  
assise finan-  
cière solide.

## Vos avantages

- Versement d'un capital de CHF 200 000 en cas de décès ou CHF 600 000 en cas d'invalidité à la suite d'une maladie
- Validité dans le monde entier
- Prestations allouées indépendamment de celles d'autres assureurs
- Versement assorti d'avantages fiscaux
- Plusieurs variantes au choix
- Protection optimale à petit prix

### Autres avantages

- Possibilité d'instituer un bénéficiaire à tout moment par une communication écrite.

## Economiser sur les primes

- Rabais familial de 5 % sur les primes des enfants

### Compléments judicieux

Nous vous recommandons de conclure une assurance pour décès ou invalidité par accident. Elle complète de façon optimale votre assurance-maladie ou accidents. Demandez-nous conseil.

## Une aide réconfortante dans les moments critiques.

Une maladie grave s'accompagne toujours de souffrances. Si elle entraîne des conséquences aussi tragiques que le décès ou l'invalidité, de sérieux problèmes financiers surviennent bien souvent. L'assurance pour décès ou invalidité par maladie aide au moins à atténuer les conséquences financières. En cas d'invalidité, le capital assuré couvre votre perte de gain. Vous pouvez aussi utiliser cet argent pour une reconversion professionnelle ou pour des appareils destinés à faciliter les tâches ménagères et à améliorer la mobilité. En cas de décès, le versement du capital aux survivants leur évite d'être confrontés à des difficultés financières. Notre assurance pour décès ou invalidité par maladie convient à tout un chacun, mais plus particulièrement aux personnes ayant une obligation d'entretien telles que les parents ou les personnes qui élèvent seules leurs enfants.

# Informations et prestations en un coup d'œil.

## Décès à la suite d'une maladie

La CSS verse le capital-décès convenu.

## Invalidité à la suite d'une maladie

Le capital-invalidité est versé en fonction du degré d'invalidité (à < 25 % aucun versement; dès 70 %, versement de 100 % du capital). Le versement intervient indépendamment des prestations allouées par d'autres assureurs pour le même risque.

## Pas de délai de carence

L'assurance entre en vigueur sans délai d'attente. Elle est valable dans le monde entier.

## Exemple pour le choix des sommes assurées:

Capital-décès CHF 20 000, capital-invalidité CHF 200 000

## Exemple de calcul pour un décès à la suite d'une maladie:

Versement effectif CHF 20 000

## Exemple de calcul pour une invalidité à la suite d'une maladie:

Degré d'invalidité constaté	Somme assurée en CHF	Versement effectif en CHF
20 %	200 000	0
40 %	200 000	80 000
dès 70 %	200 000	200 000

## Choisissez la variante d'assurance qui vous convient:

### Sommes assurées en CHF Catégorie, Primes mensuelles en CHF

Décès	Invalidité	Enfants/jeunes jusqu'à 18 ans*		Adultes 19 à 25 ans		Adultes 26 à 30 ans		Adultes 31 à 35 ans		Adultes 36 à 40 ans	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
5000	100 000	5.70*	6.20*								
10 000	100 000			7.40	8.10	8.30	10.90	10.40	15.10	17.60	23.30
10 000	200 000	11.30	12.30	13.90	15.60	15.50	21.10	19.80	29.50	33.70	45.50
10 000	300 000	16.60	18.20	20.40	23.10	22.70	31.30	29.20	43.90	49.90	67.70
20 000	200 000	12.00	12.90	14.80	16.30	16.50	21.80	20.90	30.20	35.10	46.60
20 000	300 000	17.30	18.80	21.30	23.80	23.80	32.00	30.20	44.60	51.30	68.80
10 000	20 000					2.50	2.70	2.90	3.60	4.60	5.50
10 000	60 000					5.40	6.80	6.70	9.40	11.10	14.40
20 000	40 000					5.00	5.40	5.90	7.20	9.20	11.00
20 000	100 000					9.30	12.00	11.50	15.90	18.90	24.30
50 000	100 000					12.40	13.60	14.60	18.10	23.10	27.50
100 000	200 000					24.90	27.20	29.20	36.10	43.10	55.00
100 000	600 000	37.30	40.40	46.00	51.70	51.20	69.60	65.50	97.20	111.00	150.40
200 000	600 000	40.70	44.10	50.20	56.40	55.80	75.90	71.40	106.00	121.10	164.10

Décès	Invalidité	Adultes 41 à 45 ans		Adultes 46 à 50 ans		Adultes 51 à 55 ans		Adultes 56 à 59 ans**	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
5000	100 000								
10 000	100 000	31.50	35.90	54.30	52.50	89.00	75.50	139.40	107.40
10 000	200 000	61.00	70.20	105.40	102.70	173.00	147.30	271.30	208.80
10 000	300 000	90.50	104.40	156.60	152.80	256.90	219.10	403.30	310.20
20 000	200 000	63.00	71.80	108.70	105.00	178.00	151.00	278.80	214.70
20 000	300 000	92.50	106.10	159.80	155.20	262.00	222.90	410.70	316.10
10 000	20 000	7.90	8.50	13.40	12.40	21.90	18.10	33.80	26.30
10 000	60 000	19.70	22.20	33.90	32.50	55.40	46.80	86.60	66.80
20 000	40 000	15.80	17.10	26.90	24.80	43.70	36.20	67.70	52.50
20 000	100 000	33.50	37.60	57.60	54.90	94.10	79.20	146.90	113.40
50 000	100 000	39.50	42.60	67.20	62.00	109.30	90.40	169.20	131.30
100 000	200 000	79.00	85.30	134.40	124.00	218.50	180.80	338.40	262.60
100 000	600 000	201.50	231.70	347.80	339.10	570.80	485.90	895.10	689.00
200 000	600 000	219.90	252.80	379.40	370.00	622.70	530.10	976.50	751.60

\* En passant de la catégorie d'âge de 0 à 18 ans à celle de 19 à 25 ans, la variante 5000/100 000 passe à la variante 10 000/100 000. Pour les enfants assurés qui n'ont pas encore deux ans et six mois, la prestation en cas de décès est limitée à CHF 2500.

\*\* Cette catégorie est exclusivement valable pour les polices d'assurance déjà existantes (l'âge de conclusion maximal est 55 ans).

Porteur du risque de ce produit est la Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle.

Cette feuille de produit vous fournit un aperçu. Pour les détails de l'offre, les conditions générales d'assurance (CGA) de la CSS Assurance SA ainsi que la loi sur le contrat d'assurance (LCA) sont déterminantes.

